## Texte 2 Positions de l'AGEEM, refondation de l'école de la République, novembre 2013

## ... « L'enfant au centre des dispositifs

- Respecter le rythme biologique de l'enfant :
- Les plages horaires entre 8H30/9H15 et après le déjeuner ne sont pas les moments les plus propices aux apprentissages chez les jeunes enfants, cf. par exemple, les travaux de recherche de Françoise Testu, psychologue et de Claire Lecomte.
- chez les tout-petits, permettre un accueil individualisé jusqu'à 10 heures en accord avec la circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012 sur la scolarisation des moins de 3 ans.
- Principe 7 : « les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après –midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter. »
- pause méridienne : au moins 1h30 pour tous, comprenant le temps de repas servi entre 11h30 et 12h30 dans un lieu de restauration propice au calme.
- sieste pour tous les enfants en fonction de leurs besoins quel que soit la section.
- Alternance temps scolaires et temps de vacances sur un rythme régulier
- Régularité nécessaire des horaires de sortie sur la semaine afin de respecter les rythmes de l'enfant.
- Mise en place d'une réflexion commune entre les différents acteurs (enseignants, ATSEM, animateurs, intervenants, personnel municipal) sur les temps de la journée de l'enfant à l'école.
- Harmonisation des contenus entre ces différents acteurs pour donner du sens aux activités proposées aux enfants ».